



SESSION ANNUELLE DES ASSEMBLÉES DES GOUVERNEURS

FORTALEZA (BRÉSIL)

AB-2168
CII/AB-808
11 mars 2002
Original : anglais

**DISCOURS DU GOUVERNEUR SUPPLÉANT TEMPORAIRE POUR L'ITALIE
À LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE**

Lorenzo Bini Smaghi

1. Au nom du Gouvernement de l'Italie, j'aimerais remercier le Gouvernement et le peuple du Brésil, et plus particulièrement l'État de Ceará et la Ville de Fortaleza, de leur chaleureuse et généreuse hospitalité. Permettez-moi également de féliciter la Direction et le personnel de la Banque pour l'excellente organisation de cette session.

La scène internationale et l'Amérique latine et les Caraïbes après le 11 septembre

2. L'année 2001 a été une année très difficile. L'activité économique dans le monde entier avait ralenti même avant le 11 septembre. Les attaques terroristes et leurs séquelles ont encore amplifié les risques et les incertitudes.

3. Les initiatives prises par la communauté internationale immédiatement après le 11 septembre ont atténué certains effets négatifs sur l'économie mondiale. On s'attend maintenant à ce que le redressement s'accélère, tant en Europe qu'aux États-Unis.

4. Cependant, les pays les plus pauvres de la planète risquent d'être encore plus marginalisés. Après le 11 septembre, le FMI a révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'Amérique latine, avec un écart de 2,7 % qui est plus du double de celui prévu pour les pays industrialisés. Cette baisse est également supérieure à celles attendues pour l'Afrique (-0,6 %), l'Asie (-0,8 %) ou le Moyen-Orient (-1,8 %).

5. Bien que la contagion ait été limitée jusqu'à maintenant, la crise argentine est venue ajouter aux faiblesses structurelles de la Région.

6. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce nouveau siècle a débuté sensiblement de la même manière que la dernière décennie. Vous vous rappellerez (je cite le Rapport annuel de la Banque) que la Région a enregistré pendant les années 1990 la pire performance en matière de croissance parmi les principales régions du monde, avec un taux de croissance moyen de

3,3 %, contre 5,1 % en Asie de l'Est, 4,0 % au Moyen-Orient, 5,2 % dans le reste de l'Asie et 3,5 % en Europe de l'Est. Le revenu par habitant des Latino-Américains n'a augmenté que de 1,5 % par an au cours de la dernière décennie, comparativement à 3,3 % en Asie de l'Est, 3,5 % dans le reste de l'Asie et 2,7 % en Europe de l'Est. Seuls l'Afrique et le Moyen-Orient ont enregistré de moins bons résultats, avec 0,5 % et 1,2 % respectivement.

7. Une telle performance peut être imputée principalement à deux facteurs : les faibles niveaux d'éducation et la piètre qualité des institutions publiques. Toujours selon le Rapport annuel de la BID, le niveau moyen d'éducation de la main-d'œuvre de la Région s'est élevé de 1,5 % par an seulement pendant les années 90, comparativement à 2,5 % en Asie du Sud, et seule une fraction encore relativement faible de la population a accès à l'enseignement supérieur. C'est là une des principales raisons de la forte inégalité dans les revenus. S'il ne fait aucun doute que la croissance économique est la clé de la réduction de la pauvreté, il est également vrai que l'inégalité dans les revenus est un obstacle de taille à la croissance économique.

8. La faiblesse du cadre institutionnel reste une difficulté majeure. Dans le Rapport 2001 sur le progrès économique et social publié par la Banque, il est écrit que l'instabilité des politiques suivies est considérée comme un problème important par 38 % des membres du milieu des affaires, contre 25 % en Afrique, 20 % en Asie et 14 % dans le monde développé.

La lutte contre la pauvreté

9. La lutte contre la pauvreté et contre les inégalités sociales requiert un engagement collectif de la part de toutes les parties prenantes : les pays d'Amérique latine, les pays industrialisés et les institutions internationales, en particulier la BID.

10. Il incombe au premier chef aux pays de la Région de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Nous savons ce qu'il faut : des politiques macro-économiques saines ; des réformes structurelles ; un cadre légal et réglementaire solide ; une lutte contre la corruption – le Fonds monétaire international (FMI), la Banque Mondiale et la BID ne cessent de nous le rappeler. Nous devons maintenant nous exécuter.

11. Les pays industrialisés ont aussi de grandes responsabilités. Le premier test de crédibilité dans la lutte contre la pauvreté réside dans notre capacité d'ouvrir nos marchés et d'éliminer progressivement les subventions productrices de distorsions dans les échanges commerciaux dans des secteurs où les pays en développement ont un avantage comparatif. L'Union européenne a un rôle prépondérant à jouer à cet égard puisqu'elle absorbe plus de la moitié des exportations des pays en développement. L'année passée, l'Union européenne a décidé d'ouvrir entièrement ses marchés aux exportations des pays pauvres, sauf pour les armes. Nous encourageons les autres pays industrialisés à suivre cette initiative. La seconde preuve de notre engagement consiste à accroître les flux d'aide publique au développement (APD) pour aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté. Les pays de l'Union européenne se sont engagés à porter le volume de leur aide à 0,7 % de leur PIB dans le proche avenir. L'aide doit être non seulement plus abondante, mais aussi de meilleure qualité : en d'autres termes, les ressources doivent être utilisées plus efficacement.

12. Enfin, et surtout, les institutions financières internationales et, en particulier, la BID, ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre la pauvreté en Amérique latine. Toutefois, ces

institutions doivent disposer de tous les moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de leurs tâches.

Le processus de réforme des banques multilatérales de développement et la BID

13. Au cours de la dernière année, nous avons examiné, de concert avec les responsables des banques multilatérales de développement (BMD) et avec d'autres actionnaires, des moyens d'améliorer leur efficacité et leur efficacité. Ces discussions ont conduit à des propositions concrètes et à des engagements qui sont inclus dans le rapport des ministres des Finances du G7 sur la réforme des BMD, rendu public en juillet dernier à Rome. Le rapport met en lumière six domaines dans lesquels nous sommes convenus de prendre des mesures importantes pour améliorer l'efficacité, à savoir : la coordination ; la bonne gestion des affaires publiques ; l'examen des instruments de prêt et de la tarification ; les biens publics mondiaux ; la réforme du secteur financier et, finalement, la gestion interne.

14. Huit mois plus tard, nous pouvons évaluer ensemble les progrès accomplis dans ces domaines.

I. Coordination

15. S'agissant de la coordination entre les BMD, le rapport préconisait le renforcement des liens entre les stratégies-pays des BMD à l'intérieur du cadre de développement. Le protocole d'entente entre la Banque mondiale et la BID est un premier pas important dans cette direction. Nous nous attendons maintenant à d'autres progrès au chapitre de l'alignement des stratégies-pays. Des améliorations devraient également être apportées cette année en ce qui concerne la priorité accordée au processus d'harmonisation et l'accélération de ce processus.

II. Bonne gestion des affaires publiques

16. En ce qui concerne la gestion des affaires publiques, on s'entend généralement sur le fait que les stratégies-pays devraient également comporter un examen de la gestion des affaires publiques du pays, l'accent étant mis sur la gestion du secteur public, la responsabilité et les mesures anti-corruption. La gestion du secteur public et la responsabilité sont déjà incluses dans les priorités établies dans les nouveaux documents de pays. Néanmoins, une plus grande attention peut être accordée dans les documents de stratégie-pays de la Banque à la primauté du droit et aux mesures de lutte contre la corruption. De plus, nous suggérons que dans ses activités de prêt, la BID privilégie les emprunteurs qui affichent une bonne performance. Ce serait là un moyen d'encourager la bonne gestion des affaires publiques, d'assurer une utilisation efficace des maigres ressources et d'améliorer l'efficacité des opérations de la Banque en matière de développement.

III. Examen des instruments de prêt et de la tarification

17. Nous sommes tous d'accord sur le fait que les BMD, et plus particulièrement la BID, devraient mettre de plus en plus l'accent sur les opérations visant la réduction de la pauvreté et qu'elles devraient s'appliquer à renforcer l'impact de leurs maigres ressources sur le développement. Cela suppose que la Banque soit plus sélective dans ses opérations visant des secteurs où l'accès au capital privé s'améliore. Les BMD sont également convenues de revoir

leurs instruments de prêt et leurs politiques en matière de tarification. C'est pourquoi nous nous félicitons du récent accord conclu par les Gouverneurs de la BID pour accroître la capacité de la Banque de répondre aux besoins accrus des pays membres, notamment en diversifiant ses instruments de prêt. Cela permettra à la BID d'élargir ses moyens de soutenir le développement de la Région, sans nuire à sa solidité financière. Pour que ce nouveau cadre de financement soit efficace, il devrait être assorti d'objectifs clairs et d'indicateurs mesurables, et s'accompagner du renforcement de la fonction de suivi et d'évaluation de la Banque. Bien entendu, nous ne voulons pas que la Banque commence à financer des besoins avant tout budgétaires et des besoins liés à la balance des paiements. La priorité devrait toujours être accordée à la réduction de la pauvreté.

IV. Biens publics mondiaux

18. Les biens publics mondiaux ont une incidence très forte sur le développement et sur la réduction de la pauvreté. Les principales priorités sont la lutte contre les maladies infectieuses, la protection de l'environnement, la facilitation des échanges et l'appui à la stabilité financière. La BID a déjà lancé un certain nombre d'initiatives dans les domaines des maladies infectieuses, de la protection de l'environnement et de l'intégration régionale. Nous sommes ravis de ces initiatives. Nous travaillerons plus étroitement avec la Direction pour cerner d'autres domaines dans lesquels la BID peut apporter une valeur ajoutée, en étroite coordination avec la Banque mondiale.

V. Réforme du secteur financier

19. La BID, tout comme d'autres BMD, a été invitée à jouer un rôle plus proactif dans l'assistance offerte aux pays emprunteurs, en particulier aux pays à faible revenu, en vue de la mise en place d'une capacité institutionnelle et de stratégies appropriées pour satisfaire aux normes et codes internationaux, notamment aux normes du Groupe d'action financière sur le blanchiment de l'argent (GAFI). Certains progrès ont été accomplis au chapitre de la coopération avec le GAFI, mais on peut faire plus. Nous devons également veiller à ce que, d'ici la fin de l'année, toutes les stratégies-pays comportent des éléments concernant le secteur financier et à ce qu'elles envisagent des mesures pour satisfaire aux normes et codes internationaux.

VI. Gestion interne

20. Finalement, la gestion interne des BMD. L'obligation de rendre compte et la transparence sont deux éléments cruciaux pour renforcer la crédibilité des BMD aux yeux de nos parlements, de la société civile et de toutes les parties prenantes en général. Renforcer les mécanismes de conformité, assurer une divulgation de l'information en temps opportun, mettre en place un processus budgétaire plus transparent, rendre la circulation des documents plus efficace et revoir l'organisation interne : ce sont là autant de domaines dans lesquels nous sommes convenus d'approfondir notre travail. Nous apprécions les efforts déployés par la Direction pour faire en sorte que les opérations financées par la Banque aient clairement un impact sur le développement et pour que les processus internes, les procédures et les mesures incitatives soient tous axés sur l'obtention de résultats. On peut faire plus pour améliorer les fonctions de suivi et d'évaluation de la Banque. Celle-ci pourrait par exemple mettre en place une unité de l'évaluation du développement qui aurait pour tâche d'évaluer soigneusement

l'impact de chaque projet sur le développement. Le processus budgétaire est un autre domaine susceptible d'amélioration ; le but serait de donner aux actionnaires un moyen de s'assurer que l'affectation des ressources est conforme aux priorités de l'institution.

VII. Le rôle du secteur privé

21. Permettez-moi d'ajouter quelques mots au sujet du rôle crucial de la Banque en ce qui concerne les mesures visant à encourager le secteur privé.

22. Nous accueillons avec satisfaction l'étude du Groupe consultatif indépendant, présidé par Monsieur Gurría, au sujet du rôle futur de la Banque. Le rapport renferme de nombreuses idées stimulantes, en particulier sur le rôle du secteur privé, qui sont conformes au programme de réforme que nous avons lancé. Il convient d'examiner sérieusement ces idées et de les approfondir.

23. Le climat de l'investissement dans la région doit considérablement s'améliorer. Une solution consiste à encourager le développement du secteur des petites et moyennes entreprises, ce qui peut aider à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté. Pour cela, il faut un système de gouvernance rationnel et des infrastructures appropriées qui permettent aux entrepreneurs privés de démarrer et de fonctionner efficacement. À cet égard, la Banque a devant elle une occasion unique de renforcer son rôle de catalyseur pour aider les pays à mettre en place un environnement institutionnel et un cadre de réglementation qui offrent des conditions favorables aux investissements privés.

Conclusion

24. Monsieur le Président, cette première décennie du troisième millénaire peut marquer un renversement de la tendance au déclin observée en Amérique latine et aux Caraïbes à la fin du siècle passé. Il est de notre responsabilité non seulement de le souhaiter, mais aussi d'y parvenir. Nous sommes convaincus que sous votre direction, la Banque continuera de se transformer et de renforcer son rôle dans la région. En tant qu'actionnaire de cette institution, nous continuerons d'appuyer les politiques et les stratégies de la Banque, et nous nous appliquerons à travailler avec vous et avec les autres actionnaires pour améliorer la capacité de la Banque.

25. Monsieur le Président, permettez-moi d'adresser mes meilleurs vœux de succès à la Banque pour l'année qui commence, et de conclure en soulignant que ce sera un honneur pour les autorités italiennes d'accueillir la prochaine session annuelle à Milan en 2003.